

Accueil accompagnant à L'hôpital de Mantes - La -Jolie à partir du 25/05/2020

L'ensemble de nos locaux sont à nouveau opérationnels. Notre activité habituelle a donc repris.

En cas de transfert dans une autre maternité, la présence de l'accompagnant dépendra du choix fait dans cette maternité.

I ACCOUCHEMENT ou CESARIENNE PROGRAMMEE:

Actuellement, seul un accompagnant peut être présent pour l'accouchement des patientes non porteuses du Covid-19.

Cet accompagnant ne doit pas présenter de signe pouvant faire évoquer une infection par le Covid-19 (interrogatoire : fièvre et/ou signes respiratoires). Une température sera prise à l'arrivée.

L'accompagnant devra porter un masque et rester dans la salle d'accouchement. Il est recommandé de prévoir une collation. Toute sortie sera définitive.

II LES SUITES DE COUCHES :

Lors des visites en secteur d'hospitalisation, l'accompagnant doit rester dans la chambre. Il est autorisé à aller dans la nurserie pour le bain ou le change du nouveau-né.

L'accompagnant doit garder en permanence son masque.

- Pour les patientes non porteuses du Covid-19 :

Les hospitalisations en chambre individuelle sont prioritaires.

L'accompagnant aura la possibilité de venir à la maternité entre 15h00 et 19h00 s'il ne présente aucun signe suspect de COVID.

En cas d'hospitalisation en chambre double, il n'est pas souhaitable que les accompagnants soient présents en même temps. Il a donc été décidé que l'accompagnant de la patiente du lit porte vitrine de 14h00 à 16h30 et celui de la patiente, côté fenêtre de 16h30 à 19h00.

Les soignants expliqueront ces consignes à l'arrivée de chaque patiente dans le service. Ils seront à l'écoute en cas de demande particulière des patientes / aux possibilités de la venue de l'accompagnant.

Une attestation sera délivrée à l'accouchement pour que l'accompagnant puisse rentrer dans l'hôpital. Il ne peut pas y avoir d'aller et venue sur ce créneau.

Les sorties précoces sont privilégiées et organisées par le PRADO

➤ Pour les patientes porteuse du Covid-19 :

Pour les patientes porteuses du Covid-19, ou suspectes de l'être, aucun accompagnant ne pourra être présent pour l'accouchement et la période des suites de couches.

En cas d'accouchement à terme, la maman ne sera pas séparée de son bébé, et elle pourra allaiter si elle le souhaite. La sortie sera organisée par l'équipe avec la mise en place d'un suivi à domicile par une sage-femme.

En cas d'accouchement prématuré, le bébé sera pris en charge dans le service de néonatalogie. La maman ne pourra pas le voir durant les premiers jours et elle en sera séparée dès la naissance. Concernant la visite de son conjoint auprès du nouveau-né, elle sera évaluée et discutée au sein de l'équipe des soignants de néonatalogie en fonction de chaque situation et après avoir été testé.

Nous tenterons bien évidemment de privilégier le lien entre les parents et le nouveau-né, dans la mesure du possible et du raisonnable. En revanche son conjoint ne pourra pas venir la voir en maternité.

II URGENCES GYNECOLOGIQUES / OBSTETRIQUES :

Aucun accompagnant n'est admis au sein du secteur Urgences Gynécologiques et Obstétricales.

L'accompagnant pourra patienter dans le hall de l'hôpital avec un masque en respectant la distance minimale d'un mètre entre chaque personne, ou repartir.

Il sera alors rappelé et informé du moment où il peut venir chercher ou retrouver la patiente.